

**Objet de la réunion :**

**Première rencontre de la commission qualité dans la perspective de mise en œuvre des objectifs du SAGE de la Canche.**

**Ordre du jour :**

**Présentation des enjeux du SAGE**

**Constat des problématiques et mise en place d'une stratégie**

**Date : le 13 novembre 2009**

**Rédacteurs : Valérie CHERIGIE, animatrice de la Commission Locale de l'Eau**

**Participants :**

<b>M. Roger PRUVOST</b>	Président de la Commission Locale de l'Eau
<b>M. Jean-Charles BRUYELLE</b>	Président de la commission qualité
<b>M. Robert THERRY</b>	Conseiller général
<b>M. Jean LEBAS</b>	Maire de la Caloterie
<b>M. Bruno BETHOUART</b>	Maire de Montreuil sur Mer
<b>M. Jean LECOMTE</b>	Maire de Beaurainville
<b>M. VALADON</b>	Adjoint commune de Beaurainville
<b>M. Denis DEQUIDT</b>	Communauté de communes du St Polois
<b>M. FOURNIER</b>	Communauté de communes du canton de Fruges
<b>M. Le Président</b>	Syndicat des eaux de Béalencourt
<b>M. Le Président</b>	Syndicat des eaux de Brias
<b>M. Le Président</b>	Syndicat SIADEP Brimeux
<b>M. Michel DENEUVILLE</b>	SIADEP Aubin St Vaast
<b>M. Claude BACHELET</b>	Syndicat des eaux de Croisette-Hericourt
<b>M. Georges TOURNADE</b>	Syndicat des eaux de Croix et Siacourt
<b>M. Jean-Paul BOCQUET</b>	SIADEP Planquette
<b>M. Jean-Claude LEDEZ</b>	SIADEP de Doudeauville
<b>M. Francis VERHAMME</b>	SIADEP de la région d'Embry
<b>M. Yves DEMAILLY</b>	SIADEP de la région d'Humières
<b>Mme Christine KAP</b>	SIADEP de la région d'œuf en Ternois
<b>M. Marc BUE</b>	SIADEP Vallée de la Canche
<b>M. Claude HOGUET</b>	SIADEP de la vallée de la Ternoise
<b>M. Michel GARBE</b>	SIVU du Bois Machy
<b>M. Jean LECOMTE</b>	SIVU Cousteau
<b>M. Serge CHEVALIER</b>	Maire de Marles sur Canche
<b>M. Pascal POCHOLLE</b>	Maire de Marenla

Etaients excusés : M. Alexandre POULAIN, Agence de l'Eau ; M. FOURCROY, maire de Attin ; M. KHAN, maire de Cucq ; M. FLAHAUT, maire de Sorrus ; M. FASQUELLE ; député maire du Touquet.

## **1 – Les enjeux et objectifs du SAGE de la Canche**

Voir présentation jointe ou remise en séance

## **2 – Le constat des problématiques et l'élaboration d'une stratégie dans le cadre de la commission Qualité**

Voir présentation jointe ou remise en séance

### **Questions/débats :**

- Le Syndicat de Doudeauville doit mettre en place une unité de traitement des pesticides par charbons actifs dans le cadre d'une autorisation de 6 ans : Comment un syndicat peut-il contribuer à l'atteinte du bon état des eaux souterraines ?
- La première action est de cesser d'aggraver la situation : pour les nitrates, on sait que la dépollution naturelle des nappes peut être plus ou moins longue (parfois plusieurs dizaines d'années) mais en ce qui concerne les pesticides, les connaissances sont très faibles mais une chose est certaine, c'est qu'avec les pesticides une nappe ne se dépollue pas totalement à l'échelle humaine.
- Pourquoi augmenter le prix de l'eau pour financer l'assainissement ?
- La relation entre les 2 est évidente, car l'assainissement devient la part la plus importante pour le collectif et le non collectif ; ce principe date de la loi sur le régime et la répartition des eaux de 1964 qui a créé les agences de l'eau et qui a été innovateur au niveau européen et mondial ; en effet, tout ce qui concerne l'eau est financé par l'eau ; on va prélever de l'eau, la salir et la nettoyer : l'ensemble est étroitement lié de la station de pompage à la station d'épuration.
- Pour l'assainissement non collectif, c'est le particulier qui prend en charge le financement de l'ouvrage et de son entretien, alors que pour le collectif, il y a de nombreux financements ;
- Ce n'est pas tout à fait vrai car pour la mise en conformité, l'Agence de bassin ne subventionne que des opérations groupées et c'est la collectivité qui doit prendre en charge le dossier. Néanmoins l'investissement est à la charge du particulier
- Qu'en est-il des micro stations ?
- Il existe un arrêté de septembre 2009 qui homologue des nouveaux types de micro station pour le traitement intégral ; cette configuration est un intermédiaire entre le collectif et le non collectif qui peut être utilisé pour l'assainissement individuel.
- On confond souvent le réseau de collecte de l'eau pluvial et le réseau de collectif pour les eaux usées !

- Problème du collectif lorsque l'on se trouve en secteur rural : en effet, les subventions de l'Agence de bassin se font au prorata du nombre de raccordements et donc le prix de l'assainissement peut être 2 à 3 fois plus élevé pour les communes rurales que pour les communes plus urbanisées ; ce qui explique aussi la réticence de celle-ci à se diriger vers cette solution ;
- Problème de la destinée des boues de station d'épuration ?
- Dans 2 ans il est fort probable que l'on ne pourra plus les épandre et il faudra les incinérer. Compte tenu de l'immobiliste de plus de 40 ans, les choses évoluent (réglementation et technicité) très vite depuis 5 ans et vont continuer à bouger.
- La présentation et les ambitions de la commission qualité sont intéressantes mais combien cela coûte et qui va payer ?
- La commission n'a pas vocation à gérer un budget, elle se veut avant tout technique dans l'objectif d'aider les collectivités du bassin versant ; lorsque l'on parle d'abord des coûts, cela n'est jamais très bon : regardons d'abord comment faire, et ensuite observons les coûts ; si on parle des coûts, on ne fait rien, et c'est ce qui s'est passé dans cette vallée depuis 50 ans !
- Le souci est que certaines collectivités cherchent des solutions, payent la redevance Pollution mais ne reçoivent aucun soutien financier de l'Agence de bassin et donc n'ont pas les moyens de réaliser l'assainissement alors que des études existent !
- L'agence finance en moyenne à 50 % et parfois plus, notamment pour ce qui concerne les réseaux, le reste est à la charge de la collectivité ; le Conseil Général peut compléter, un peu du Conseil Régional ; ensuite c'est de l'autofinancement avec la possibilité d'obtenir des emprunts à long terme (jusqu'à 40 ans) ; il faut que les réseaux soient pérennes jusqu'au moins 70 ans (si possible 100 ans et plus). Le montant de la partie de la taxe d'assainissement permettant le remboursement des emprunts est « allégé » par cet étalement dans le temps ; d'autre part, si les réseaux construits sont pérennes, ce montant pourra s'alléger au fur et à mesure du remboursement des emprunts et de l'avancement de la desserte, car le système s'approvisionne seul mais il faut le mettre en marche !
- Le problème est que les interventions et le soutien financier de l'Agence de l'Eau varie dans le temps : certaines collectivités se sont lancées dans l'assainissement collectif avec une étude financée et ensuite il n'y avait plus d'aides pour l'investissement !

### 3 – La stratégie d'action de la commission

Comme présenté par Monsieur Bruyelle, l'idée est dans un premier temps (2010), de réaliser un état des lieux détaillé de la situation en matière de rejets :

- **pour les pollutions domestiques (zones urbanisées) :**
  - o **assainissement des territoires par sous bassin (et par structure compétente) ;**
  - o **Etat des lieux du pluvial**
  
- **Inventaire des points de rejets au milieu naturel et établissement d'un suivi**

Cet inventaire sera confié à 2 ou 3 stagiaires encadrés par le Syndicat Mixte entre mars et août 2010.

Dans un second temps, des actions pilotes peuvent être envisagées :

- **Réalisation d'une plaquette d'information relative à l'assainissement et au cadre réglementaire ;**
- **Etablissement d'un tronc commun de règlement de service pour l'assainissement collectif et non collectif ;**
- **Mise en place d'une opération « zéro phyto » sur un territoire en gestion publique (communal, voirie,...)**

Ces démarches et actions devront être discutées dans le cadre des 4 groupes de travail thématiques proposés :

- Groupe « Pollutions agricoles » ;
- Groupe « Pollutions urbaines » incluant la problématique du pluvial ;
- Groupe « Alimentation en eau potable » ;
- Groupe « Prévention des inondations »

Dans l'attente de programmation des premières réunions, vous pouvez vous inscrire à l'un ou plusieurs groupes, en nous envoyant un e-mail à l'adresse suivante : [valerie.cherigie@sagedelacanche.fr](mailto:valerie.cherigie@sagedelacanche.fr) ou par courrier : M. Jean-Charles Bruyelle, Commission Qualité, Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche, 19 places d'Armes 62140 HESDIN.